



**Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de BULLIGNY**

PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BULLIGNY

Séance du 12/12/2024 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre se sont réunis à la Mairie de BULLIGNY, sous la présidence de Monsieur Alain GRIS.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 03/06/2024.
- 2 – Préparation budgétaire 2025 et financement des travaux connexes d'amélioration foncière.
- 3 – Arrêté préfectoral d'entrée dans les parcelles privées.

1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 03/06/2024.

Le Président demande aux membres du Bureau s'il est nécessaire d'apporter des modifications au procès-verbal de la réunion du Bureau qui s'est tenue le 03/06/2024, transmis en pièce jointe des convocations.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président demande aux membres d'approuver le document par vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve le procès-verbal du 30/10/2024.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

VOTE A L'UNANIMITE

2 – Préparation budgétaire 2025 et financement des travaux connexes d'amélioration foncière.

Le Président présente au Bureau une estimation des coûts globaux à financer par l'Association Foncière se composant du financement des travaux connexes d'une part et des dépenses de fonctionnement de l'association d'autre part. Le montant final restant à la charge de l'association correspond à la déduction prévisionnelle des subventions départementales versées au titre des travaux.

	Surface Ha Aménagée	Surface en m ²	Coût Travaux HT	Frais fonctionnement divers HT	Intérêts ????	Imprévus Fonctionnement	Coût total HT fonctionnement	COUT TOTAL HT	Subvention CD 60% trx	TOTAL A FINANCER	Estimation Coût € HT/ha	Estimation Coût € HT/M2
Haies			89 100,00 €						53 460,00 €			
Maîtrise œuvre 50%			6 237,00 €						3 118,50 €			
Evolution montant travaux			19 067,00 €						11 440,20 €			
Presse offre de marché				1 000,00 €								
Cotisation Cosoluce				1 460,00 €								
Frais administratifs				800,00 €								
Salaire secrétaire				3 500,00 €								
Assurance				400,00 €								
Propriétaires non trouvés						2 000,00 €						
Charges diverses						2 000,00 €						
Total	558	5 580 000	114 404,00 €	7 160,00 €	0,00 €	4 000,00 €	11 160,00 €	136 724,00 €	68 018,70	68 705,30 €	123,13 €	0,0123 €
											Arrondi 124,00 €	0,0124 €

Les membres du Bureau confirment qu'ils ne souhaitent pas que l'Association Foncière souscrive un emprunt pour financer les travaux restant à charge afin d'éviter des intérêts bancaires.

Ils demandent également que ce financement puisse être le plus court possible dans le temps.

Aussi pour répondre à ces attentes, le Président propose d'effectuer des simulations de redevances afin de quantifier par surface le nombre de comptes de propriété et d'établir ensuite des paliers de recouvrement de cette dernière, en une fois par application d'un montant forfaitaire € HT pour les plus petites superficies (ce montant sera validé par le Bureau) et possiblement en plusieurs fois pour les plus grands comptes de propriété. Ces projections seront présentées au Bureau lors d'une séance de travail ultérieure. Il est rappelé que les redevances sont émises en TTC (avec une TVA de 20 %).

Le Président rappelle qu'actuellement les procès-verbaux d'aménagement foncier ainsi que l'ensemble des cessions sous seing privé ont été déposés au Service de la Publicité Foncière pour vérification suite à la clôture de l'opération en date du 07/11/2024.

Ces procès-verbaux ne pourront être notifiés définitivement aux propriétaires qu'après ce contrôle.

C'est pourquoi il est convenu qu'une assemblée générale des propriétaires ne se tiendra qu'au dernier trimestre 2025 afin que celle-ci adopte les statuts définitifs proposés et votés par le Bureau en date du 3 juin 2024. Ceux-ci feront l'objet d'un arrêté préfectoral de dépôt définitif en Préfecture. L'Association Foncière ainsi créée pourra initier toutes les procédures de souscription de contrat d'assurance, d'adhésion aux diverses plateformes dématérialisées, d'appels d'offres des marchés publics, de vote du budget primitif entre autres.

Lors de cette séance, les propriétaires seront informés :

- des diverses procédures administratives mises en œuvre dans le cadre de l'activité de l'Association Foncière (entre autres marché de maîtrise d'œuvre, marché de plantations...),
- de son obligation de réaliser le programme de travaux connexes qui lui est imposée,
- du financement de ces travaux par les propriétaires inclus dans le périmètre aménagé par le biais du recouvrement de la redevance d'aménagement.

3 – Arrêté préfectoral d'entrée dans les parcelles privées

Dans le cadre de la réalisation des travaux connexes consécutifs à l'aménagement foncier, les maîtres d'ouvrage (Commune et Association Foncière) doivent solliciter le Préfet afin qu'un arrêté autorise les personnes qu'ils ont mandatées (maître d'œuvre, entreprises de travaux publics, administrations...) à pénétrer dans les parcelles privées incluses dans le périmètre sur lequel seront exécutés les travaux.

Le Président demande au Bureau l'autorisation d'effectuer cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Autorise le Président de l'Association Foncière à saisir Madame le Préfet afin d'obtenir un arrêté d'autorisation d'entrée dans les parcelles privées incluses dans le périmètre d'aménagement foncier sur lesquelles seront réalisés les travaux connexes.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance

A. GRIS


Monsieur Alain GRIS

La secrétaire de séance



Madame Corinne MASSON



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de BULLIGNY

REUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

DE BULLIGNY

SEANCE DU 12/12/2024

LISTE DE PRESENCE

MEMBRES	PRESENT	MANDAT	PROCURATION DONNEE POUR NOM - PRENOM	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur GRIS Alain Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur DELINCHANT Bruno Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Madame MASSON Corinne Secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MASSON CORINE		<input type="checkbox"/>
Monsieur MASSON Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Pascal BASTIEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Benoît BERTRAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Wilfried CROCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Stéphane VOSGIEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur MASSON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Denis KIEFFER Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GRIS Alain le 04/12/2024		<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 1

Total des membres présents ou représentés : 10

Quorum :



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de BULLIGNY

**REUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION
FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER DE BULLIGNY**

Mairie de BULLIGNY - 1 Rue Houdevaux - 54113
BULLIGNY

PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)
NOM : KIEFFER
Prénom : Denis

Membre du Bureau de l'Association Foncière de BULLIGNY
demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue
1, Rue du Timon

Code Postal - Commune
54113 GIBCHAUMEIX

Tel : 06 31 25 31 81 Email : denis-kieffer@orange.fr

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : GRIS
Prénom : Ilham

demeurant < ADRESSE COMPLETE > :

Rue

Code Postal - Commune
Bulligny

Tel : Email :

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de BULLIGNY qui se déroulera le Jeudi 12 décembre 2024 à 10 H 00 à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> Gibchaumeix, le 04/12/2024 Le <DATE DU JOUR>

